



*Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron*

**Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211204-DE  
Reçu le 03/12/2021

## **Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 02 DECEMBRE 2021**

Date de convocation : le 22 novembre 2021

Date d'affichage : le 02 décembre 2021

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

**L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Sébastien DAVID.**

**Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE**

**Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration**

Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 2021/12/04**

**Commission d'Ouverture des Plis**



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

**DELIBERATION N° 2021/12/04**

**COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211204-DE  
Reçu le 03/12/2021

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L1411-5 du CGCT, la commission comprend le Président ou son représentant, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La commission d'ouverture des plis se réunit pour choisir le mode d'exploitation ou la mise en concurrence de délégations de service public.

Aussi il est proposé d'élire la commission d'Ouverture des plis du SIEDA composée du Président du SIEDA et de 5 membres titulaires et de cinq membres suppléants issus du comité syndical.

Après avoir ouï cet exposé et après avoir voté le Comité Syndical a élu à l'unanimité, la commission d'ouverture des plis comme suit :

Monsieur Sébastien DAVID - Président du SIEDA

Membres titulaires :

Jean Marie LACOMBE  
Pierre TIEULIE  
Christophe BERNIE  
Patrick AURUSSE  
Jean Marc CALVET

Membres suppléants :

Christian BONNET  
Jean François CLAPIER  
Jacques BARBEZANGE  
Anne Claire SOLIER  
Michel DELPECH

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.



Et Publication ou notification



Le Président du SIEDA

S.I.E.D.A.  
B.P. 3216  
12032 RODEZ  
CEDEX Sébastien DAVID